La vie intérieur de l'Abbaye de la Fille-Dieu [suite]

Autor(en): **Pittet, Romain**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Annales fribourgeoises**

Band (Jahr): **24 (1936)**

Heft 4

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-818000

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

ANNALES FRIBOURGEOISES

ORGANE OFFICIEL DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE
DU CANTON DE FRIBOURG

XXIVme Année No 4 Juillet-Août 1936

LA VIE INTÉRIEURE DE L'ABBAYE DE LA FILLE-DIEU

par l'abbé ROMAIN PITTET,
Professeur d'histoire au Grand Séminaire.

(Suite.)

B) LES ABBESSES ET LES RELIGIEUSES LES DIRECTEURS

Si la Fille-Dieu a pu conserver, pendant de longs siècles, même à l'époque de la décadence presque générale des monastères, une vie monastique régulière, qui ne subit pas de fléchissements graves, elle le doit aussi sans doute aux religieuses qui présidèrent à ses destinées. On aimerait pouvoir tracer ici un tableau fidèle, au moins sommaire, de ces femmes qui surent, au milieu des difficultés les plus diverses, supporter le poids de la direction du couvent, corriger les abus, encourager les efforts de redressement matériel et moral. Mais le silence des documents rend cette tâche impossible pour le plus grand nombre des Abbesses. Il serait fastidieux de les énumérer simplement et de mettre sous chacun de leurs noms, pour autant qu'ils apparaissent dans les actes du couvent, un certain nombre d'achats, de ventes, d'affermages, de revendications de droits, de difficultés, car ils ne figurent généralement que dans des pièces relatives à la vie économique de la communauté.

Nous aurons l'occasion de parler de quelques -unes d'entre elles dans le chapitre suivant.

Une quarantaine de religieuses environ se sont succédé à la tête du monastère. Les trois premières ne portaient pas encore le titre d'Abbesses. Elles sont qualifiées, dans les documents, de prieures. La première prieure de la Fille-Dieu fut Juliette de Villa. C'est elle qui est nommée, il est vrai sans ce titre, dans la lettre de l'évêque Jean de Cossonay érigeant la Fille-Dieu en monastère de l'Ordre de saint Benoît [1]. Mais il est permis de supposer que puisque le supérieur ecclésiastique la nomme expressément, c'est elle qui avait pris la direction de la jeune communauté. Aucun autre document ne renferme son nom ; les fondatrices de la Fille-Dieu ne sont d'ailleurs jamais citées toutes ensemble dans le même acte. Une tradition la fait mourir le 12 janvier 1305 ; le nécrologe est muet à son sujet. On ignore presque tout aussi de la deuxième prieure, Pernette ou Perrette de Villa, sœur de la précédente. Son nom apparaît pour la première fois dans les documents avec la qualité de prieure, au mois d'avril 1318, lorsque la Fille-Dieu cède à Guillaume de Villa la maison neuve [2]. Il est mentionné pour la dernière fois au mois de mars 1334, avant l'Annonciation [3]. On fixe généralement sa mort à l'année 1334 ; elle ne figure pas au nécrologe. Dame Cécile de Villa ne paraît pas avoir assumé la charge de prieure ; elle était peut-être morte déjà avant sa sœur Pernette ; peut-être aussi se contenta-t-elle d'être la cellérière active et vigilante de la jeune communauté. Toujours est-il que la direction de la maison sortit de la famille de Villa et passa à Marguerite de Vuisternens, issue probablement de la famille noble de ce nom qui possédait la seigneurie de Vuisternens-dev.-Romont. On fait généralement dater son entrée en fonctions de l'année 1334. C'est pendant son prio-

---

[1] A.F.-D., I, 1.
[2] A.F.-D., X, 8.
[3] A.E.F., F.-D., Copie de lettres 32, fol. 116, verso.

rat qu'eut lieu la consécration de l'église du couvent par l'évêque Henri Blanc (Henricus Albus), le 10 avril 1346 [1]. On dit qu'elle mourut prieure de la Fille-Dieu en 1349 et l'on a écrit à propos de celle qui lui succéda: « Le pape Clément VI, en 1350, fut le premier qui honora du titre d'Abbesse la supérieure du couvent de la Fille-Dieu, en la personne de Jaquette de Billens par une bulle datée de la dixième année de son pontificat; celles qui avaient devancé Jaquette de Billens, savoir: Juliette de Villa, Pernette de Villa et Marguerite de Vuisternens ne portaient que le nom de prieures [2]. » Le Père Apollinaire Dellion a répété la même affirmation [3]. Cependant nous avons rencontré un acte daté du 14 janvier 1348 (peut-être 1349 selon notre style) par lequel Jacques de Billens, doyen de Sion, assigne à la Fille-Dieu un cens annuel de dix sols laus. légués par son père Guillaume et un autre cens annuel de onze sols pour l'anniversaire de sa mère Jolia. A ce moment, Marguerite de Vuisternens est mentionnée dans le document avec le titre d'Abbesse de la Fille-Dieu [4]. Il est permis, dès lors, d'affirmer que le couvent de la Fille-Dieu fut érigé en abbaye déjà du vivant de Marguerite de Vuisternens, qui fut la première à porter le titre d'Abbesse. Celle à qui la tradition a jusqu'ici attribué la gloire d'avoir été la première Abbesse, dame Jaquette de Billens appartenait à la famille seigneuriale de Billens. Elle fut d'abord religieuse à la Maigrauge. Raynal, Abbé de Cherlieu, visitant le monastère de la Maigrauge, le 29 septembre 1327, sur l'ordre de l'Abbé de Cîteaux et le désir de Pierre Rych, Abbé d'Hauterive, a décidé que dorénavant le nombre des religieuses ne pourrait dépasser vingt. Une exception est faite cependant pour les deux filles du seigneur Richard de Billens, Nicolette et Jaquette qui ont été acceptées avant la visite et qui seront reçues plus tard parce

---

[1] A.F.-D., I, 15.
[2] Etrennes fribourgeoises 1807, p. 128.
[3] Dellion A., Dictionnaire XII, p. 136.
[4] A.E.F., F.-D., XIII, 62.

qu'elles aideront le monastère à se libérer de ses dettes [1]. Or, Jacques de Billens, doyen de Sion, dans le testament qu'il fit en faveur de la Fille-Dieu, le 25 août 1348, demande que chaque année, à la fête de saint Martin, le couvent donne à Jacquette, Jeannette et Marguerite, filles de son frères Richard, et à Jeannette, fille de son frère Guillaume, un demi muids de pur froment, mesure de Romont [2]. Le 14 janvier 1348 (1349) elle est prieure de la Fille-Dieu [3]. Elle succéda à Marguerite de Vuisternens vers 1350 ; elle porte pour la première fois le titre d'Abbesse dans un acte daté du 6 septembre 1352 [4]. On assigne généralement comme date de sa mort le 1er juillet 1366, ce qui est certainement faux, car elle apparaît dans des documents postérieurs, en 1367 [5], en 1368 [6], en 1369 [7] et même dans un acte du 15 août 1370 [8]. Cette dernière date ouvre d'ailleurs une question, car Amphilésie de Billens, qui fut à la tête du monastère après Jaquette, est citée comme Abbesse déjà le 15 février 1369 (peut-être 1370) [9], mais en tout cas le 25 avril 1369 [10]. Il y aurait eu deux Abbesses en même temps. Le nom de Jaquette de Billens est au nécrologe à la date du 2 mars [11]. Amphilésie de Billens appartenait également à la famille seigneuriale de ce nom ; elle était la fille de Guillaume III de Billens. Elle dirigea la Fille-Dieu jusqu'en 1383 ou 1384, car elle est nommée pour la dernière fois dans un acte du 6 janvier 1383 (1384) [12]. Celle qui prendra sa place, Jeannette ou Jeanne de Billens, est

---

[1] Archives de la Maigrauge ; Gumy 1098.
[2] A.F.-D., VI, 5.
[3] A.E.F., F.-D., XIII, 62.
[4] A.F.-D., X, 25.
[5] A.E.F., F.-D., XIII, 37, 39, 55, 60.
[6] A.E.F., F.-D., XIII, 26.
[7] A.E.F., F.-D., XIII, 45 ; A.F.-D., XI, 24.
[8] A.E.F., F.-D., XIII, 43.
[9] A.F.-D., XI, 60.
[10] A.E.F., F.-D., XIII, 28.
[11] B.C.F.N., F.-D., fol. 111.
[12] A.E.F., F.-D., Copie de lettres, 32 f. 147.

citée dans le même acte comme prieure. Il y eut à la Fille-Dieu, à la même époque, deux religieuses portant le nom de Jeanne de Billens. L'une est la fille de Richard I; elle figure dans le testament du doyen de Sion, Jacques de Billens [1]. L'autre est la fille de Guillaume II de Billens; elle est prieure de la Maigrauge lors de la vente d'un cens que son père fait au dit monastère, le 24 décembre 1346 [2]. Mais dans le testament de son oncle Jacques de Billens, doyen de Sion, elle est au nombre des moniales de la Fille-Dieu [3]. Il est certain qu'une Jeannette de Billens fut Abbesse de la Fille-Dieu à partir de 1383 jusque vers 1405 environ; mais il est impossible de préciser s'il s'agit de Jeanne, fille de Richard ou de Jeanne, fille de Guillaume. Il est intéressant de constater que pendant plus d'un demi siècle, la dignité abbatiale fut assumée par des dames de Billens.

Cette période marque une ère de prospérité matérielle surtout pour le monastère qui s'enrichit de nombreuses propriétés par des achats et par des donations. La famille de Billens est alors au premier rang des bienfaiteurs de la Fille-Dieu; les membres de cette famille sont très souvent mentionnés, à cause de leurs largesses, dans les actes du couvent. Le nécrologe a gardé le nom des trois Abbesses de Billens: Jaquette y figure le 2 mars [4], Amphilésie le 11 janvier [5] et Jeanne ou Jeannette, le 9 mars [6]. Une autre Abbesse de la Fille-Dieu portera le nom de Billens: Catherine. Mais d'après les recherches de M. Pierre de Zurich, elle a porté le nom de cette famille sans lui appartenir [7]. Elle était à la tête de la communauté en tout cas le 17

---

[1] A.F.-D., VI, 5.
[2] A.E.F., F.-D., XII, 59.
[3] A.F.-D., VI, 5.
[4] B.C.F.N., F.-D., fol. 111.
[5] Ibid., fol. 108, verso.
[6] Ibid., fol. 111.
[7] Zurich, Pierre de, A.F., 1921, p. 70.

janvier 1480 (1481)[1], et elle est qualifiée d'Abbesse le 19 juillet 1496 encore[2]. M. de Zurich dit qu'elle mourut en 1510. Elle aurait donc renoncé à la dignité abbatiale. Au même moment il y a à la Fille-Dieu une religieuse appelée Catherine de Billens, fille de François III de Billens; lorsqu'elle entre au couvent, la précédente est Abbesse[3]. Il n'est pas possible de déterminer laquelle des deux est citée comme prieure dans l'acte par lequel Antoine de Saint-Bernard de Romont, chapelain, donne au couvent 36 ℔ laus. pour la fondation d'un anniversaire, le 24 octobre 1498[4]. Il n'est pas impossible que l'Abbesse Catherine de Billens, après avoir déposé sa charge, soit devenue prieure. Françoise Octhonens ou Ottonens qui la remplaça était en fonctions le 25 juillet 1497[5].

On aimerait connaître la figure de l'Abbesse Marie Moënnat qui assuma la direction de la communauté pendant la période de la réforme introduite par Dom Guillaume Moënnat, déjà sous l'abbatiat de Marie Chassot. Marie Moënnat était la sœur du confesseur de la Maigrauge qui devint Abbé d'Hauterive. Malheureusement les sources ne contiennent que des notes insuffisantes même pour esquisser un portrait de cette religieuse qui dut certainement soutenir une lutte assez dure pour rétablir l'ordre dans le monastère, selon les idées de Dom Guillaume Moënnat qui avait reçu tout pouvoir à ce sujet de l'Abbé de Cîteaux. Un signe de l'activité de cette Abbesse, comme aussi de celle qui la précéda, est le recrutement des vocations qui paraît avoir repris à cette époque[6], et une extension des propriétés du couvent par des achats d'une certaine importance[7]. C'est à cette époque que se fonda la

---

[1] A.E.F., F.-D., XIII, 12.
[2] A.F.-D., X, 26.
[3] A.E.F., F.-D., Grosse 32 non classée, f. 42 verso.
[4] A.F.-D., VI, 24.
[5] A.F.-D., X, 27.
[6] A.F.-D., VII, 18, 20, 21, 22 ,23, 24, 25, 26, 30. X, 14.
[7] A.F.-D., X, 29, 43, 44, 46, 47, 49, 58, 60.

Congrégation de la Haute-Allemagne, établie dans le but de résister au relâchement général. Lors d'un voyage en Allemagne Dom Nicolas Boucherat, Abbé de Cîteaux (1604-1626), rassembla les Abbés de cette région à Fürstenfeld et créa cette congrégation qui comprit d'abord six monastères. Elle s'accrut et compta bientôt vingt abbayes et se divisa en quatre provinces: la Souabe et la Franconie avec chacune quatre abbayes, la Bavière avec cinq, l'Alsace, le Brisgau et la Suisse avec les sept dernières. La Congrégation restait entièrement sous la juridiction de l'Abbé de Cîteaux et du Chapitre général. Ses statuts furent approuvés en 1624, puis revus en 1626, corrigés encore en 1652 et confirmés par l'Abbé de Cîteaux, Clément Vaussin, en 1654. En voici le résumé: la vie régulière est rétablie; l'office divin reprend sa place d'honneur; le Chapitre doit se tenir chaque jour; la pauvreté, l'obéissance et la clôture sont imposées. Après le dîner, il est prévu chaque jour une heure de récréation où il est permis de rompre le silence, ainsi que pendant le temps qui sépare le souper du chant des Complies. Le lever est fixé à deux heures aux grandes fêtes, à trois heures les dimanches et jours de fêtes ordinaires, à trois heures et demie pour les jours où l'office est de la férie. Le travail en commun était supprimé et remplacé par le travail en cellule. Des jeûnes et de l'abstinence il n'était pas fait mention. Cette réforme ne valait pas celle de Dom Guillaume Moënnat introduite alors à la Fille-Dieu. Le couvent ayant été incorporé dans la Congrégation de Haute-Allemagne dut cependant accepter ces statuts, mais il resta fidèle, semble-t-il, aux directions de Dom Moënnat au moins sur quelques points. Ce ne dut pas être une petite affaire pour l'Abbesse Marie Moënnat de satisfaire à la fois les exigences des Supérieurs et celles de son frère l'Abbé d'Hauterive qui avait d'ailleurs reçu tout pouvoir pour réformer le Fille-Dieu comme la Maigrauge. En 1798, alors que notre abbaye fut condamnée à s'éteindre par le gouvernement établi à la suite de l'invasion française, l'Abbesse était Madeleine Loup de Bussy.

Elle paraît avoir été une personne de volonté, très partisante du mouvement de réforme, et, en particulier, du respect strict de la clôture. Son caractère se manifeste dans le trait que nous avons rapporté déjà. Malgré les recommandations réitérées concernant la clôture absolue, la coutume avait subsisté à la Fille-Dieu d'introduire à l'intérieur, pour les cérémonies de vêture et de profession, les parents des novices. En 1791, les suffrages de la communauté se portèrent sur Madeleine Loup ; elle posa immédiatement, comme condition à l'acceptation de la dignité abbatiale, la suppression de cet abus. La condition fut acceptée et, depuis ce jour, on ne transgressa plus la Règle sur ce point.

La Fille-Dieu survécut à la tourmente révolutionnaire ; l'Abbesse Madeleine Loup, dont la communauté, au début du XIXe siècle, ne comptait plus que douze religieuses choristes, et sur ce nombre six jubilaires, connut de graves difficultés matérielles. Heureusement pour elle, lorsqu'en 1804, le gouvernement permit au couvent de recevoir de nouveau des novices, se présenta comme première postulante une demoiselle Castella de Gruyères, qui porta le nom de Mère Caroline. Professe en 1806, elle exerça, dès 1809, la charge d'infirmière qu'elle quitta en 1816 pour celle de procureuse. A ce moment, la maison était plongée dans une telle détresse financière que les couvents d'Hauterive et de la Maigrauge furent contraints de la secourir. La misère était si grande que, faute de ressources, cette communauté décimée par la mort d'anciennes religieuses et qui avait dû fermer ses portes aux vocations nouvelles pendant six ans, ne put encore recevoir de novices de 1817 à 1823. Heureusement, la Mère Caroline était douée d'un rare talent d'administration ; elle prit hardiment en mains les intérêts de la maison, fit rentrer les créances arriérées, les dîmes perdues ou négligées et régla sagement les dépenses de la communauté. Après un travail de deux ans, elle s'aperçut que l'avenir temporel du monastère pourrait être assuré. Le gouvernement de Fribourg, qui chaque année revisait les comptes, faisait dire par son avoyer en charge :

« J'ai vu les présents comptes ; l'activité et l'intelligence de la procureuse actuelle, la sévère économie qui, dans le moment présent, est établie dans la maison, pour ne pas dire les privations qu'on s'impose, jointes à l'intérêt bienfaisant que lui ont activement manifesté les monastères d'Hauterive et de la Maigrauge, offre la perspective consolante de voir se relever de la chute qui la menaçait cette maison respectable et intéressante sous plus d'un rapport [1] ». La Mère Caroline joignait aux talents naturels une grande vertu. Au milieu de ses préoccupations matérielles si absorbantes, elle ne négligeait jamais ses devoirs de religieuse. C'est à Dieu qu'elle confiait la solution des difficultés. Ses contemporaines assurent l'avoir surprise souvent au pied du Tabernacle, lisant les lettres qu'elle recevait et ébauchant à genoux la réponse à faire. Elles rapportent aussi que Dieu récompensa parfois sa confiance d'une manière extraordinaire, si bien que la communauté, quoique très pauvre, ne manqua jamais du nécessaire. Cette religieuse était en relations avec de nombreux prêtres des environs qui venaient la consulter dans leurs difficultés et l'un d'eux affirmait, après la mort de la Mère Caroline, qu'elle était favorisée de lumières spéciales. A la mort de l'Abbesse Madeleine Loup, survenue le 19 mai 1828, les suffrages des Sœurs se portèrent sur la Mère Castella. Lorsqu'on proclama son nom, elle s'évanouit : « Vous voulez donc me mettre au tombeau, dit-elle ensuite à ses compagnes ? » De fait, elle ne remplit sa charge que pendant quelques mois : le 25 janvier 1829, elle rendait le dernier soupir laissant à la communauté le souvenir d'une sainte religieuse. L'une de ses dernières paroles fut celle-ci : « Dieu soit béni ! en huit mois je n'ai pas pu faire grand mal à la communauté. »

Lors des événements de 1848, dont nous parlerons bientôt, Mère Caroline Perrier était Abbesse. Elle était originaire de Vuisternens-devant-Romont où elle naquit

---

[1] A.F.-D., Chronique.

en 1806. Son père ayant résolu d'émigrer, elle partit avec toute sa famille pour l'Amérique. Elle débarqua au Brésil où une dame portugaise la prit en affection et obtint des parents la permission de la garder auprès d'elle. Caroline reçut alors une éducation soignée et devint fort habile dans le travail de l'aiguille. Cependant elle désirait rentrer en Europe pour se consacrer à la vie religieuse. Elle s'embarqua. En mer, le bateau fut pillé par des pirates. La jeune fille trembla pour son honneur et sa vertu. Elle fit vœu de se rendre en pèlerinage à Notre-Dame des Ermites si elle échappait au danger. Le capitaine la considéra comme sa propre fille et la prit sous sa protection. Il la quitta à Paris, où elle reçut de l'argent et un passeport à destination de la Suisse. En 1827, elle était à Einsiedeln. Elle sollicita de la Sainte Vierge la grâce de pouvoir se constituer une dot qui lui permettrait d'être admise dans un cloître. Elle se souvint alors qu'elle avait à Cressier une tante fortunée. Elle se rendit auprès d'elle, la trouva agonisante et put obtenir d'elle la somme qu'elle désirait. Elle vint ensuite présenter sa demande d'entrée à la Fille-Dieu. En 1828, elle était novice ; l'année suivante elle prononçait ses vœux. Le 1er septembre 1841 elle était élue Abbesse du monastère. Elle se déchargea en grande partie de l'administration temporelle sur Sœur Euphrasie Pittet de la Joux, procureuse. Sa grande joie était de passer de longues heures à genoux devant le Saint-Sacrement. Elle faisait à l'église de fréquentes visites, qu'elle coupait par des lectures pieuses ; après avoir accompli les devoirs de sa charge, elle consacrait le reste du temps au travail manuel. La vie de cette religieuse pourrait se résumer en trois mots : prière, travail, pénitence. Elle veillait avec une sollicitude maternelle sur chacune de ses filles spirituelles ; elle savait joindre à la bonté une douce fermeté. Lorsqu'elle s'apercevait qu'une religieuse agissait par amour-propre ou par simple inclination naturelle, ou qu'elle se plaignait trop facilement pour de petites choses, elle ne manquait pas de lui dire d'une voix qu'elle savait rendre presque terrible : « Tout ce qui n'est

pas fait pour Dieu, passera par le feu ». Sa devise favorite était: le jugement et l'éternité. Elle se livrait à des mortifications très rudes et gardait un silence rigoureux que seul pouvait rompre le sentiment du devoir ou de la charité. Elle était la cousine germaine de la Sœur Euphrasie Pittet, procureuse, sur le nom de laquelle, lors de son élection abbatiale, un certain nombre de voix s'étaient réunies. Mais jamais on ne constata, dans leurs fréquents rapports, le moindre signe de familiarité. La procureuse témoignait à sa supérieure un profond respect; elle lui parlait avec tant d'égards et de révérence que jamais personne n'aurait pu deviner qu'elle fût sa proche parente. L'Abbesse Caroline Perrier traversa des années pleines de soucis. Par décision du gouvernement radical, le couvent était condamné à s'éteindre. La suppression d'Hauterive avait laissé la Fille-Dieu sans Père Immédiat. Dès 1854, elle tenta vainement de se rallier à l'Ordre de Cîteaux par l'abbaye de Mehrerau; elle dut rester simplement sous la dépendance du Saint-Siège, puisqu'elle jouissait du droit d'exemption. A titre provisoire, elle passa sous la juridiction du Nonce apostolique en Suisse, résidant à Lucerne. Les confesseurs n'étaient plus cisterciens; ils appartenaient à d'autres Ordres ou au clergé séculier. La nonciature ayant été supprimée en 1874, l'évêque de Lausanne reçut juridiction sur la Fille-Dieu. En 1877, l'Abbesse eut un crève-cœur encore lorsqu'une religieuse indocile abandonna son habit et quitta le monastère. En 1879, nouvelle tentative d'un rattachement à Mehrerau: elle fut sans résultat. Sous l'abbatiat de Caroline Perrier, qui jugeait toutes choses avec une grande prudence, une série de réformes furent introduites dont nous parlerons plus loin. L'Abbesse eut deux grandes consolations: en 1857, le gouvernement de Fribourg rapportait le décret d'extinction lancé contre la Fille-Dieu; le 8 novembre 1865 entrait au noviciat Alphonsine Menétrey de Chavannes-les-Forts, qui sera la future Abbesse Lutgarde Menétrey dont la grande figure domine la vie du monastère pendant trente six ans, après la mort

de la Révérende Mère Caroline Perrier. Le 6 décembre 1883, cette dernière donnait sa démission entre les mains de Monseigneur Mermillod.

Elle avait soixante dix huit ans et détenait la crosse depuis trente quatre ans. Epuisée par l'âge, les soucis et les austérités, elle aspirait au repos. Discrètement, pour ne provoquer aucun émoi dans la communauté, et s'épargner les instances de ses filles, elle agit en secret auprès de l'Evêque. Le Père directeur annonça aux religieuses, de la part de l'Evêque, la démission volontaire de l'Abbesse. Voici la lettre écrite, à cette occasion, par Monseigneur Mermillod: « Madame l'Abbesse. J'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée le 30 novembre et par laquelle vous me déclarez vous démettre de votre charge d'Abbesse, y renoncer volontairement et déposer l'anneau et les sceaux du monastère. Je n'accepterais pas cette démission si les motifs de votre âge avancé et de vos infirmités ne m'imposaient pas le sacrifice d'acquiescer à vos désirs. Vous avez toujours été une fervente religieuse et une supérieure dévouée. Vous continuerez à édifier la communauté par vos exemples et à la soutenir par vos prières. L'acte d'abnégation que vous accomplissez avec une grande simplicité augmentera vos mérites devant Dieu et sera utile aux filles de votre pieux monastère qui vous vénèrent et qui vous aiment. Que le Cœur de Jésus vous protège, vous garde dans son amour et dans sa paix. Croyez que mes prières, ma paternelle affection et mes bénédictions vous accompagnent dans votre sainte retraite. » Il écrivait à la communauté: « Mes très chères filles. J'ai reçu aujourd'hui l'acte de démission volontaire de Madame l'Abbesse de votre monastère; j'ai dû accéder aux graves motifs qui l'ont inspiré. Cet acte d'abnégation et d'humilité religieuse honore cette vénérée supérieure et attirera sur elle et la communauté les grâces divines; après vous avoir édifiées par son gouvernement elle continuera à le faire par ses exemples, ses prières et sa vie cachée en Dieu. Chargé par le Souverain Pontife Léon XIII, glorieusement régnant, de veiller à la perfec-

tion de votre monastère, je n'ai rien plus à cœur que de vous préparer à l'élection libre et spontanée d'une Abbesse qui prenne l'anneau et le sceau de la communauté. Vous accomplirez les prières prescrites dans ce but ; vous éviterez tout ce qui pourrait porter atteinte à l'esprit d'humilité, de cordiale charité, écartant de vos pensées et de vos paroles la plus légère tentation de vanité, d'ambition ou de division. Vous avez l'honneur d'être appelées aux gloires de la virginité ; vous êtes les épouses de Notre Seigneur Jésus-Christ, les filles et les servantes de la Sainte Eglise. Pour la gloire de Dieu et l'avancement de son règne, vous devez offrir le double holocauste de vos prières et de vos mortifications. J'espère qu'il n'y aura entre vous aucun sujet de discorde, mais que vous serez animées de l'esprit de Dieu, ne formant toutes qu'un seul cœur et qu'une seule âme. Le dimanche 23 décembre, cette élection aura lieu et j'aurai la consolation de la présider. Nous chargeons jusque-là la révérende Mère Prieure, aidée de ses vénérées compagnes, la maîtresse des novices et la sœur procureuse du monastère, de veiller à l'observance des règles. Nous terminerons cette lettre en confiant à votre fervent aumônier le soin de vous indiquer les prières à faire afin que cet acte solennel de l'élection s'accomplisse sous le souffle de l'Esprit-Saint et sous la protection de la Sainte Vierge, la Reine de votre Ordre, et de votre bienheureux Père saint Bernard. O chastes épouses de Jésus-Christ, nous vous dirons avec saint Ambroise : « Votre destinée vous appelle à marcher un jour à la suite de l'Agneau ; mais sachez vous abaisser en toutes choses ici-bas pour le suivre un jour dans sa gloire ; marchez dans la route de l'humilité, de l'abnégation et de la charité, et, par la porte étroite, vous arriverez à la vie éternelle. Que le Cœur adorable de Notre-Seigneur vous comble de ses grâces ; n'oubliez pas dans vos prières votre évêque qui vous bénit toutes paternellement. »

Le 23 décembre 1883, Sœur Lutgarde Menétrey était élue Abbesse de la Fille-Dieu. Le jour de sa bénédiction

abbatiale, le 24 janvier suivant, la joie de la fête fut troublée par un accident qui survint à l'Abbesse démissionnaire. Le matin, elle avait assisté à la cérémonie ; au sortir des Vêpres, on la trouva dans sa chambre, étendue par terre et baignée dans son sang. Frappée d'apoplexie, elle était tombée contre l'angle de la cheminée et s'était faite une large blessure à la tête. Monseigneur Mermillod lui administra lui-même l'Extrême-Onction. Mais le danger de mort s'éloigna momentanément ; la dernière heure sonna pour la Mère Caroline Perrier le 11 février 1884. Pendant les quelques semaines où elle survécut à sa démission, elle donna l'exemple d'une grande humilité, se considérant comme la dernière des religieuses. Elle avait préparé les voies à celle qui lui succédait, à la Révérende Mère Lutgarde Menétrey dont nous réservons le portrait pour le placer dans le cadre de son œuvre par excellence, l'incorporation de la Fille-Dieu aux cisterciens de l'Etroite-Observance.

(A suivre.)

Avis.

La réunion de la Société générale d'histoire aura lieu cette année à Zurich, les 26 et 27 septembre.

Nos sociétaires qui désireraient recevoir le programme détaillé de cette réunion sont priés de s'adresser à M. Léo de Muralt, privat-docent, secrétaire, à Zollikon (cant. de Zurich).